SI·EN UNSA Fen

L'inspection
Réalités et Prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 24
11 février 1996

SOMMAIRE

Éditorial 1

VIE SYNDICALE
Agenda 2
Compte rendu du Conseil Syndical .. 2
Chômage - Fracture sociale - SDF - Banlieues - Violence 7

NOTRE MÉTIER
En toute franchise 8
Cotisations syndicales 8
Parlons mérite (suite…) 9
Les experts et les sourds 10
Au Conseil Supérieur de l'Éducation 10
Le financement de l'apprentissage .. 11

TRAITEMENTS ET INDEMNITES

L'inspection n° 24
Directeur de la Publication :
Michel MARUCELLI
Maquette : Renée HASIAK
Commission paritaire : 3 323 D 73 S
ISSN : 1251-2028
Imprimerie et photocomposition : FEN
Publicité : ARIANE SPONSOREGIE
Olga Diaz - 41 08 01 01
SI.EN-Fen
21 rue Lalande - 75014 PARIS
Tel : 43 22 68 19

ÉDITORIAL

L'emploi des jeunes est une priorité nationale que nul ne conteste.

En témoigne le développement de l'apprentissage assorti de mesures attractives et mobilisatrices, surtout pour les entreprises, un peu moins pour les jeunes qui s'engagent sur ce parcours.

Comment ne pas observer le désengagement progressif de notre ministère sur un terrain qui était et reste encore de son ressort ?

En ira-t-il de même pour l'aménagement des rythmes scolaires après la brusque reprise d'initiative dans ce domaine par le ministre de la Jeunesse et des Sports ?

La tentation est grande de poser les mêmes questions à propos de la violence à l'École.

Le problème du partenariat avec les autres ministères est posé ici et il ne s'agit pas de simple préséance. C'est la mission éducative et formative de l'École qui risque d'être remise en cause.

L'École seule ne peut tout faire, pas plus qu'elle ne peut être tenue pour responsable de tous les maux d'une société en crise.

Elle ne peut davantage être assimilée à une forteresse, pas plus qu'à un hall de gare.

Il faut être attentif aux excès, dans un sens comme dans l'autre, et lorsqu'ils se produisent, sans doute est-il utile de les dénoncer, mais seulement pour mieux y remédier.

Pour cela, la concertation entre tous les partenaires concernés -administrations, organismes et associations- est une absolue nécessité, de même que l'élaboration d'un projet commun avec des objectifs précis, une juste répartition des tâches et des moyens, aussi bien pour la réalisation du projet que pour son suivi, son évaluation, sa régulation.

Il devrait en aller ainsi pour les projets d'école, d'établissement, de ville...

Et si, à l'occasion, on en arrivait à inventer «l'équipe éducative» dont on parle tant mais que l'on voit si peu souvent à l'oeuvre ?

Il faudra bien, un jour ou l'autre, passer du dire / écrire, au ...faire.

Pour une part essentielle, cela ne dépend que de nous, de chacun d'entre nous, pour travailler ensemble, autrement. Et cela n'est pas évident.

Dans la mise en oeuvre de cette transformation fondamentale du fonctionnement de l'École, pour impulser, «fédérer les convergences», coordonner, arbitrer parfois, apporter son aide à l'élaboration comme à l'évaluation des projets, le rôle de l'inspecteur peut être essentiel.

Encore faut-il qu'on lui reconnaisse pleinement cette mission et qu'il puisse y consacrer tout le temps nécessaire.

Michel Marucelli
11 février 1996

Agenda depuis le dernier Bureau National

96 *Réunion Observatoire de la Sécurité (M. Le Bohec)

* MEN/ESPEMEN + DPDE seconde réunion de travail portant sur de nouvelles modalités de recrutement et les procédures de validation de la formation (M-P Collet, M. Marucelli, M. Le Bohec)

* MEN/DLC Réunion du groupe de travail sur les missions des IEN-ET et IEN-IO (R. Hasiak, M. Marucelli, M. Le Moël, C. Pierret)

* FEN à sa demande le SNPDEN a été reçu par une délégation de l'Exécutif fédéral (M. Marucelli)

* ESPEMEN : rencontre avec les stagiaires de 1ère année (M-P Collet)

anv. FEN/Conseil Fédéral National (R. Hasiak, M. Marucelli, M Le Moël)

* Rencontre, rue Lalande, avec des représentants de l'Amicale des conseillers pédagogiques (M. Marucelli, C. Guerre)

* FEN/Exécutif fédéral (M. Marucelli)

* MEN/DLC suite de la réunion du 15 janvier (R. Hasiak, M. Marucelli, M. Le Moël, C. Pierret)

* FEN/Commission intégration des personnes handicapées (M. Daubannay IEN-AIS, Clermond-Ferrand, y participe pour le SI.EN-FEN)

26 janvier * MEN/ESPEMEN + DPDE : validation de la formation (M-P Collet, M. Marucelli, M. Le Bohec)

29 janvier * FEN/Exécutif fédéral (M. Marucelli)

31 janvier * Réunion de la section académique de Créteil (M-P Collet, M. Marucelli, C. Pierret)

* Jury des écoles fleuries (remise des prix) C. Durand y a représenté le syndicat

1er février * Conseil Supérieur de l'Éducation (R. Hasiak)

5 février * FEN/Exécutif fédéral (M. Marucelli)

6 février * FEN/Commission «Jeunes» (M.-Paule Collet)

7 février *(après-midi) : Bureau National

8 février * Conseil Syndical

12 février *FEN/ sur les rythmes scolaires (M. Marucelli)
* FEN/Exécutif fédéral (M.Marucelli)
*Observatoire de la Sécurité/ Groupe de travail N°2 (M. Le Bohec)

13 février *D.E./Réunion de travail sur la carte des circonscriptions (M. Marucelli - G. Santarelli)

14 février * Réunion de la section académique de REIMS (M.Marucelli)

15 février *FEN/Bureau Fédéral National (M. Marucelli)

* MEN/Direction de l'Evaluation et de la Prospective (M.Marucelli - G. Santarelli).

Conseil syndical extraordinaire du 8 février

es représentants de 22
es, des commissions
t le Bureau National.
re et Bernard Lespes,
été excusés. La séance
it présidée par Léon-
t et celle de l'après-
chel Le Bohec.

s'est déroulée en
ère et l'après-midi en
nts inter académiques,
une intervention de
chet, représentant des

Intervention de Michel Marucelli, Secrétaire Général.

Ce Conseil Syndical fait suite à celui de septembre. A l'ordre du jour, le point sur les négociations en cours avec le ministère, après les premières informations déjà diffusées par le Bureau National : note d'informations n°17 du 26 décembre aux responsables avec partie à diffuser aux adhérents, bulletin syndical n° 23 et dernière note d'Info responsables du 29 tion. A ce propos, un tract diffusé par un syndicat concurrent, intitulé sans vergogne "opération vérité" mérite le démenti le plus formel puisqu'il prétend, de source sûre, qu'il n'y a aucune négociation entre le ministère et notre organisation... Ainsi, depuis le 15 novembre, les 11 réunions de travail avec les Directions et le Cabinet, précédées des 5 autres tenues depuis le congrès, dont deux avec le ministre plus une avec le Secrétaire d'État, et celles qui sont en- tenant, ensemble, pour que les collègues, sur le terrain et par votre intermédiaire, puissent être totalement informés sur l'état réel des négociations dans lesquelles le Bureau National s'est engagé après avoir suspendu, faut-il le rappeler, les actions lancées depuis près d'une année et avec plus de vigueur depuis la rentrée scolaire.

Et pour que les choses soient tout à fait claires, il faut souligner qu'à ce jour, rien n'est bouclé, rien n'est

Personnels de l'Encadrement) ; la nomination de M. Louis Baladier à la Direction des Personnels de l'Enseignement Supérieur, et celle de M. Jean-Marie Jutant, à la DPDE. Ce changement de directeurs explique probablement les retards -sans conséquence dans l'immédiat- pris sur le calendrier initialement prévu. Il ne faudrait toutefois pas que le retard s'éternise. Le SI.EN saurait alors manifester son impatience.

Il ne faudrait pas non plus oublier le contexte dans lequel se sont ouvertes les négociations. Accumulation de contraintes qui ont pu faire douter d'une ouverture : décisions gouvernementales prises entre juillet et septembre - gel du salaire des fonctionnaires, aucun avantage catégoriel, refus d'aller au-delà de l'indice brut 1015 (818 NM) dans l'application du protocole Durafour... Rien que de bonnes nouvelles ! C'est cependant grâce à la provision budgétaire par le protocole Durafour dans lequel la FEN avait obtenu d'inscrire le corps des IEN, qu'une solution a pu être trouvée. Sans entrer dans le détail du dispositif décrit dans le dernier bulletin, les points clés sont les suivants :

* on reste dans le cadre statutaire existant des deux corps IEN et IPR-IA.

* On proroge de 5 ans les dispositions transitoires d'accès à hauteur de 45 % du recrutement annuel par voie de la liste d'aptitude des IPR-IA.

* On crée une spécialité IPR-IA du Premier degré en ouvrant aussi la possibilité à un IEN devenu IPR-IA de rester sur son poste.

* La provision budgétaire permet, au terme d'un plan de 5 ans, et par transformation d'emplois d'IEN, d'arriver à 240 emplois d'IPR-IA, dans une fourchette de 40 à 50 postes par an, soit un peu plus de 11 % du corps des IEN au terme du plan.

Ce dispositif correspond à la volonté du ministre de mieux reconnaître les missions des IEN dans la fonction unique d'inspection en leur ouvrant l'accès à l'échelle lettre A.

Le Bureau national a considéré que, dans la conjoncture actuelle, ce dispositif, certes modeste, s'inscrivait dans la perspective des mandats du congrès : reconnaissance de l'égale dignité, accès des IEN à l'échelle lettre-A, unification des corps d'inspection. Une nouvelle étape peut être franchie qui semble irréversible. Un coin est enfoncé ; à l'action syndicale d'élargir la brèche.

Mais, une nouvelle fois, la situation des retraités avant 1990 reste le point noir. Au mieux on peut espérer un gain d'une quinzaine de points après l'éventuelle disparition de l'indice 731 NM. Le SI-EN s'est entendu refuser le passage de l'indice terminal de la classe normale au 780 NM qui est devenu pourtant l'indice terminal des corps enseignants. La raison est que la logique du Durafour a porté pour toutes les autres catégories sur le relèvement du seul indice sommital... Une saine logique aurait dû conduire à ce que les collègues retraités soient reclassés au même indice que celui de la hors-classe des enseignants, afin de maintenir, au moins, un même différentiel. Mais le SI.EN continuera une bataille qui relève, selon lui, d'une autre nature et qu'il portera sur un autre terrain que le terrain comptable, comme Michel Cruchet viendra le préciser tout à l'heure.

Pour ce qui concerne les missions, les discussions avec la Direction des Écoles ont pratiquement abouti à un texte relativement satisfaisant. Relativement, car le SI.EN-FEN avait proposé que soit institué un "collège départemental des inspecteurs" présidé selon l'ordre du jour par l'IA-DSDEN ou par tout autre membre du collège, formule acceptée dans un premier temps par le Directeur des Écoles, puis modifiée en le replaçant sous la coupe du DSDE, faisant ainsi courir le risque de ne rien changer à l'existant... C'est un point sur lequel le B.N. reviendra lors du premier bilan annoncé.

Le Bureau National regrette de n'avoir pu avancer aussi loin avec la Direction des Lycées et Collèges pour ce qui concerne les missions des IEN - ETP et IO. Seul le Syndicat a été en mesure de proposer des textes mais il n'a rien reçu en retour, à ce jour. De plus, tout ce qui est relatif à l'inspection et à l'évaluation des personnels, ne relevant pas de la compétence de cette Direction, n'a pu être traité. Un certain retard est donc pris dans ce secteur qu'il faudra bien rattraper.

Enfin, il faut rappeler que les questions relatives aux conditions de travail et de fonctionnement des inspecteurs font partie des négociations mais devront être traitées dans la suite des précédentes.

Le débat.

Bernard De Gunten (Lille). Nous avons parlé du passé mais il faudrait savoir quand se termineront les négociations. Il demande, pour plus de transparence, que soient communiqués les textes sur les différentes missions.

Michel Marucelli (S.G.) répond à ces deux questions:

- après une première réunion de bilan, interne au ministère, tenue le 18 janvier, nous devrions être réunis avec le ministère, "incessamment sous peu" et dès le retour des congés d'hiver, les syndicats doivent être consultés, ainsi que les différentes instances administratives. Cela doit permettre une application pour septembre 96.

- Nous n'avons pas voulu diffuser des textes inachevés, mais si cela doit apporter plus de transparence, ils le seront. Il est encore plus nécessaire de rappeler qu'il ne s'agit que de textes de travail.

Yves Gadeau (Nantes) vient dire son sentiment de malentendu entre le B.N. et le terrain, plus précisément celui d'un des départements de l'Académie. Il pense qu'il va se heurter à l'incompréhension de ces collègues car ce n'est pas ce qu'ils attendaient. Ils ne sont pas intéressés par le corps des IPR-IA. L'action lancée a été arrêtée, ce qui arrive en retour ne paraît pas les concerner. Quels seront les critères, les rythmes de passage,...? on peut penser aux IEN-Adj, aux conseillers des IA et des Recteurs, et voilà la valise pleine pour les 4 ans à venir. La bataille syndicale, la mobilisation, pour ces résultats! Ils ont rédigé une motion. Les inspecteurs appellent à une reprise de l'action, mais,

pendant les mouvements sociaux de novembre et décembre, combien se sont engagés dans le mouvement de grève? Le sentiment actuel est qu'il n'y a plus d'avancée, plus de perspectives.

Jean-Pierre Cailleau (Poitiers) ne saisit pas le "croisement" des trois critères pour passer dans le corps des IPR-IA. Il craint un mécanisme analogue à celui du passage à la hors-classe des IEN, une opacité identique à celle des CAPA et de la CAPN. Ce sera difficile.

Gabrielle Santarelli (B.N.) souligne que le passage dans le corps des IPR-IA va accélérer le passage à la hors-classe en créant une aspiration vers le haut et que cela va ouvrir une brèche.

Le total des inspecteurs en hors classe et de ceux ayant accédé à l'échelle-lettre A va rapidement représenter 40% de l'ensemble. Si l'on observe ce qui s'est déjà passé pour la hors-classe, on constate qu'il n'y a eu que peu de dérapages.

Les questions qui subsistent sont celles relatives à l'assiette, au remplacement des départs à la retraite, et puis, l'objectif à plus long terme.

Gilbert Marangoni (Aix-Marseille) évoque la situation difficile sur Marseille et une syndicalisation quasi impossible. L'intérêt des collègues semble davantage porter sur la franchise postale que sur le dossier statutaire et indiciaire. Le tract d'un autre syndicat insiste d'ailleurs sur ce point plus mobilisateur. Il faut pouvoir jouer sur les deux registres.

Jocelyne Fouquet (Paris) souligne les points qui sont bien accueillis : accès à l'échelle-lettre qui apporte une égalité de salaire terminal avec les IPR-IA et l'amorce d'un corps unique ; l'institutionnalisation d'un collège d'inspecteurs. Les points qui apparaissent comme négatifs sont les peut être inférieur à l'indice sommital des enseignants ;

- le critère d'exceptionnalité qui fait double emploi avec celui déjà retenu pour le passage à la hors-classe. Aucun critère d'évaluation n'est établi. Une proposition : ne retenir que les critères d'ancienneté, générale et dans le corps ;

- le critère de fonctionnalité n'est pas transparent et risque de cacher une NBI déguisée. Il ne doit pas être retenu ;

- il ne faut pas laisser la CAPN des IPR-IA choisir les IEN qui accéderont à leur corps. Il faut demander une CAPN commune pour que nos critères soient pris en compte.

Jean-Paul Vallier (Orléans-Tours) reprend à son compte ce qu'a dit Gilbert Marangoni. Il y a une réelle obsession sur les indemnités, les remboursements, le versement trimestriel, la franchise postale...Sans doute est-il plus difficile de développer certaines choses à l'extérieur dans un contexte de crise. Les collègues sont toutefois intéressés mais ils craignent une nouvelle distinction à l'intérieur du corps. Ils s'aperçoivent que la hors-classe a été une ouverture bien réelle et il s'agit cette fois d'une troisième marche à franchir. Le plafond a été rehaussé. Il n'y a ni hostilité, ni enthousiasme. Il faut solidifier certains points, comme le passage à la hors-classe qui doit devenir un réel prolongement de la classe normale. Au niveau des indemnités, des craintes existent sur le maintien de la forfaitaire pour le Premier degré.

Annie Capron (Reims) n'a rien à dire sur le fond car la réunion de la section est prévue pour la semaine prochaine, et demande la participation d'un membre du B.N.. Elle se déclare cependant inquiète à la suite de la CAPA sur les passages à la hors-classe, où le Recteur, après avoir pris note du classement au barème établi par le SI.EN-FEN, a fermement opposé alors que chez eux, ce collège existe déjà, indépendant et inscrit au Programme de Travail Académique.

Michel Le Bohec (B.N.) n'est pas inquiet sur ce point car le collège n'est pas celui des IEN, mais de tous les inspecteurs et il est présidé par l'un d'entre eux... Il se déclare également optimiste car nous gagnons des adhésions. S'il comprend le ressenti des collègues, il regarde l'ensemble de la carrière et renforce ce qu'a dit Gaby avec l'appel d'air vers l'échelle A qui va élargir l'accès à la hors-classe. Il rappelle que c'est la démarche suivie naguère pour le passage des DEN dans le corps des IPRIA. Il faut montrer que nous allons vers un corps unique des IA. Cela va demander encore du temps mais cette dynamique doit être bien comprise par les collègues. Quant aux conditions de fonctionnement, elles seront examinées en leur temps. Il a bien fallu établir des priorités.

Michel Cruchet (B.N.) avait espéré qu'un certain nombre d'entre nous aurait évoqué le problème des retraités. Seul le Secrétaire Général en a parlé. C'est à l'image de ce qui se passe à l'échelon local et il veut ici faire entendre la voix des retraités. Le Secrétaire Général a expliqué que les retraités n'obtiendraient rien dans le cadre des négociations. Ce qui a été confirmé dans l'Enseignement Public. Certains pensent que les retraités auraient pu avoir quelque chose si les actifs avaient eu un peu moins. Quand l'avenir d'un corps est en jeu, il peut conduire à des sacrifices. Ce n'est ni la première fois, ni la dernière... C'est pourquoi il rappelle l'attachement nécessaire à la péréquation dont le contournement est désormais devenu automatique dès qu'un nouveau corps est créé. Cela l'amène, représentant des retraités, à se prononcer contre le dispositif. Il demandera aux collègues retraités d'adresser une lettre au Président

chacun, il est vrai, voit le syndicat à l'aune de ses intérêts personnels. "Qui, tel Socrate, méprise ses pairs n'a plus de repères".

Bernard De Gunten (Lille) ne partage pas l'optimisme de Michel Le Bohec et déclare qu'il y a beaucoup d'injustices. Il évoque le cas d'un collègue dans son académie qui n'a pas supporté de ne pas passer à la hors-classe. Si l'appel d'air est possible pour les collègues au 7ème échelon, il n'en est rien pour ceux qui sont actuellement au 9ème. Le texte des missions du Premier degré a été lu par l'un d'entre nous et notre collègue Frackowiak a été ulcéré par ce qu'il en a lu. Il aurait fallu demander aussi un collège académique et pas seulement départemental. Il faut définir la place de l'inspection dans le système éducatif. Sur l'inspection, il a demandé des travaux et rien n'a été fait.

Maryse Le Moël (B.N.) constatant que la règle d'écoute que s'était fixée le B.N. a été rompue, souhaite intervenir à son tour sur la question du mérite. Nous devons être très clairs en CAPA comme en CAPN en ne retenant que le critère de l'ancienneté. Il ne faut pas parler de fonctionnalité ni d'exceptionnalité.

Gabrielle Santarelli (B.N.) tient à préciser en donnant quelques chiffres relatifs aux IEN-Adj. Il y en a actuellement 68. Parmi eux, 39 sont déjà à la hors-classe et beaucoup ont plus de 55 ans. Il est vrai que l'application du mérite par les Recteurs est souvent surprenante. Tel d'entre eux classant les collègues au diplôme... tels autres prenant exclusivement les IEN-Adj, y compris des nouveaux dans la fonction. Il est donc très important que les responsables académiques retournent rue Lalande non seulement les comptes rendus des CAPA mais aussi les P.V. que les Recteurs doivent leur adresser, sinon il ne sera pas possible d'intervenir en CAPN.

Charles Moritz (Strasbourg) indique que les collègues ne sont pas favorables à un dispositif calé sur l'exceptionnalité, mais plutôt d'une remise en ordre de la grille par rapport à celle des enseignants. La priorité est donc celle d'un véritable barème pour le passage à la hors-classe, d'autant plus que se met en place la seconde étape de l'accès au corps des IPR-IA et les Recteurs peuvent très bien anticiper l'accès à l'échelle A dès le passage à la hors-classe. Il est d'accord pour reconnaître avec Gaby que cela fonctionne bien statistiquement, mais que c'est dans l'application concrète que cela dérape sur des injustices locales - le mérite est reconnu à l'IEN-Adj par l'IA-DSDE quand c'est l'IEN-Adj qui fait le travail de l'IA, par exemple. S'il nous revient, à notre niveau, de clarifier de façon interne ce que l'on entend par mérite, il ne nous revient pas de savoir si dans le déroulement de carrière on devrait accepter un peu de mérite à côté du reste. Sur le collège départemental, la tutelle des IA-DSDE est infantilisante et interdit tout dialogue. Le Premier degré doit lui aussi être reconnu comme responsable.

Yves Gadeau rappelle le rôle consultatif des CAPA comme de la CAPN ce qui rend illusoire celui des délégués du personnel qui peuvent tout juste demander un vote. Le Recteur se montre soucieux d'ajustements entre les propositions des IA et ce qui paraît inacceptable. Il a repris notre barème légèrement modifié : "cette fois-ci vous devriez être contents"...

Jean-Pierre Cailleau exprime son accord avec l'analyse de Charles Moritz. Il s'interroge également sur l'assouplissement de la clause de mobilité qui ne serait pas effectif cette année.

Daniel Gauchon (Bordeaux). L'accueil sur les négociations en cours est plutôt favorable. Les collègues considèrent qu'il s'agit d'avancées significatives notamment pour les plus jeunes en termes de perspective de carrière. En CAPA, le combat est permanent qui a commencé à porter ses fruits. Le Recteur a pris appui sur la circulaire du ministère, a retenu les critères du SI.EN. C'est un rapport de force qu'il faut établir pour obtenir certaines modifications et pour cela il faut du temps.

Mohamed Benattou (Limoges) se fait préciser que les IEN IO et ET pourront également rester sur leur poste. Il regrette que la spécialité nouvelle IPR-IA du Premier degré ne soit pas ouverte au concours. Les critères de passage à la hors-classe, comme pour l'accès au corps des IPR-IA doivent être précisés. Il demande plus de documents préparatoires aux CAPA et que les responsables et délégués reçoivent une formation. Les collègues sont intéressés par le dispositif, ils veulent un parallèle avec l'évolution des grilles des enseignants.

Synthèse des débats par le secrétaire Général.

Michel Marucelli se déclare satisfait de la tenue de ce Conseil Syndical quelque peu extraordinaire, décidée sans que l'on sache où nous en serions dans les négociations. Les échanges ont porté sur les mêmes points et dans les mêmes termes que ceux débattus au sein du Bureau national.

Il n'est pas possible de faire abstraction du contexte incertain dans lequel on se trouve. Une répétition de la journée du 7 novembre -et nous n'en sommes pas à l'abri- serait préjudiciable à la conclusion du dossier. C'est pourquoi le Bureau National a décidé de poursuivre dans cette direction, dès lors qu'elle se situe dans la perspective des mandats de congrès.

Aucun responsable académique n'est venu rejeter formellement le dispositif en cours de négociation.

Certes, nous n'avons pas encore obtenu le corps unique, mais nous nous en rapprochons et nous pouvons dire que c'est la prochaine étape.

Certes, nous n'avons pas un corps d'IEN parallèle à celui des IPR-IA, mais reconnaissons que cette voie n'allait pas dans le sens de l'unification entre les deux corps.

Nous avons même empêché la création d'un corps de débouché réservé aux seuls IEN et fondé sur la fonctionnalité et le mérite exceptionnel.

Le processus engagé est bien celui de la fusion progressive des deux corps actuels.

Les graphiques réalisés par Renée Hasiak le montrent bien.

Certes, le dispositif est modeste. Mais il est un coin enfoncé, une piste que l'action syndicale va de-

lus largement dans un
ir et sous des jours

n d'un prolongement
t non de **NBI** comme
raignent, qui ne serait
mpte pour la retraite
a du temps passé sur
technicité ou de res-
particulières. Alors,
ns un premier temps
nu de l'âge des collè-
manderont à être ins-
iste d'aptitude, c'est
chelle lettre A qui est
ans un second temps,
hevron A3. Tous les
angés dans la hors-
EN doivent pouvoir
retraite à l'échelle A.

uoi les modalités de
particulièrement im-
les doivent être trans-
e pas bloquer un flux
e la hors-classe à
tre A. L'anticipation
à l'égard de collègues
ent exceptionnels, et
s une stratégie de car-
it se mettre en place
lasse, est vraisembla-
e viendrait bloquer et
nt déséquilibrer l'en-
dispositif. Il faudra
poser.

lra aussi traiter de la
mérite qui, pour nous,
s tout particulier puis-
mmes distributeurs de
à un thème à aborder
National dans la pers-
Congrès de 1997.
n sera également au
bats au Congrès de la
es.

le fois nous sommes
tape de transition,
a été le cas en 1990.

ulons pas d'un corps
is grades.

nuons à demander la
n de la classe normale
son indice terminal au
0 NM, avec incidence

également partie des négociations avec le ministère.

Intervention de Michel Cruchet, Trésorier National, à la reprise des travaux de l'après-midi, qui explique les modalités de remboursement des frais engagés pour participer à ce Conseil Syndical. Il indique que les cotisations n'ont pas augmenté depuis deux ans, sur décision du Bureau National, mais qu'il ne peut en aller de même pour la prochaine année où seront appliqués les taux statutaires. Il signale les difficultés liées à des transmissions trop tardives des cotisations par les responsables locaux qui vont entraîner, pour certains collègues, la perte du bénéfice légal de réduction d'impôt. A ne pas oublier, non plus, le second versement à effectuer le 15 février. Il conclut en indiquant que la syndicalisation sera meilleure cette année que l'année précédente.

Comptes rendus des travaux organisés l'après-midi en sous-groupes inter-académiques

Maryse Le Moël (Nantes, Clermont-Fd. , Limoges, Caen, Rennes, Paris, Créteil , Versailles).

Demandes d'informations sur les négociations et de leur circulation rapide. Le Syndicat doit préparer des grilles, des fiches sur la politique syndicale, les axes de l'action, les CAPA... Il faut tenir des réunions académiques ou inter-académiques avec des membres du B.N.. Quelques-unes sont déjà programmées. Il faut mettre en place une formation des responsables, soit nationale, soit inter académique. Propositions de thèmes pour le Conseil National : aménagement du temps de l'enfant et intervenants extérieurs ; la responsabilité des IEN ; mérite et évaluation du mérite ; problèmes de société : emploi, violence et approche spécifique sur ces questions.

tions d'accès à la hors-classe. La grande opacité actuelle perturbe un grand nombre d'adhérents. Il y a nécessité d'une référence nationale. Se pose la question de la répartition entre les académies, petites et grandes, des passages à la hors-classe. Dans plusieurs académies, la présidence du collège départemental des inspecteurs par l'IA DSDE recueille une forte hostilité.

Jean-Pierre Cailleau (Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille) Il y aura d'abord une réunion académique puis une démultiplication départementale. Les graphiques sont lisibles et utilisables, ainsi que les notes Info-responsables et les bulletins syndicaux. Des documents complémentaires devraient mettre l'accent sur les contraintes qui ont conduit le Bureau national à adopter une stratégie qui va surprendre. Argumentaires à développer : ce n'est pas de la **NBI** déguisée ; l'accès au corps des IPR-IA n'est pas identique à un corps spécifique de débouché qui a été refusé ; insister sur la dynamique des 5 ans. Il n'apparaît pas opportun de faire voter sur des propositions. Le B.N. est dans ses mandats, la décision lui revient. Il doit y avoir vote en cas de problème.

Pour le Conseil National le groupe propose de travailler sur le mérite et sur l'acte d'inspection.

Synthèse des travaux par Michel Marucelli.

La question est de savoir ce que nous allons avoir à signer et même si nous allons signer quelque chose. La prochaine réunion annoncée par le ministère devrait répondre à cette question. Nous avons connu différents cas de figures : en 1990 le décret statutaire sur lequel nous avons beaucoup été consultés relevait entièrement de l'Administration- Nous n'avons donc rien signé, mais nous avons été consultés en CTPM où nous nous sommes abs-

tion des adhérents. Le SNPDEN, l'an passé, n'a rien signé avec le ministre. Il s'est agi d'un relevé de conclusions que le ministère met en oeuvre... Toutes les hypothèses sont donc ouvertes pour nous aujourd'hui. Ce qu'il faut retenir des débats, c'est que personne n'a rejeté le dispositif proposé. Le Conseil Syndical a néanmoins pointé ce qui faisait problème, tant pour la gestion que pour les missions, rejoignant là les analyses du B.N. qui ne manquera pas de les faire valoir auprès du ministère. Il n'est donc pas opportun, ici, de procéder à un vote. Néanmoins, le Bureau National est preneur de toutes les observations et suggestions qui vont remonter des réunions locales que vous allez organiser et il s'engage à vous communiquer toute nouvelle information sur les négociations, au fur et à mesure.

Pour le Conseil National, les thèmes de réflexion soumis aux instances locales porteront sur :

- le rôle social de l'inspecteur (emploi des jeunes, violence, exclusion, prévention...) ;

- l'aménagement du temps des enfants ;

- la responsabilité de l'inspecteur (civile et pénale) ;

- le mérite ;

- l'acte d'inspection: nous avons un texte d'orientation, il faut le préciser quant aux pratiques d'inspection ;

- examiner les modifications statutaires et réglementaires à apporter aux textes existants.

Pour terminer, Michel Marucelli revient à la question des retraités qui est exemplaire pour la solidarité -valeur que nous ne cessons de proclamer- entre les générations.

Il rappelle, par ailleurs, que les actifs d'aujourd'hui seront les retraités de demain et qu'il serait

Vie syndicale

Chômage - Fracture sociale - SDF - Banlieues - Violence

Semaine après semaine, l'école, les collèges plus particulièrement, deviennent le théâtre de violences dont les élèves sont souvent les acteurs.

La réponse ministérielle est, dans l'immédiat et l'urgence, la création d'un numéro vert "SOS profs", pourquoi pas ? Les enseignants qui vivent ces violences ont besoin de s'exprimer et d'être entendus, mais cela ne peut suffire à régler ces situations.

Les enseignants demandent le classement des collèges concernés en ZEP afin de disposer de meilleures conditions d'encadrement et d'enseignement. C'est certainement nécessaire, mais sans doute encore insuffisant pour extirper la violence de la vie des élèves ; peut-être pourra-t-on la repousser hors les murs de l'école, mais elle sera encore bien présente sitôt passé le portail du collège, car aujourd'hui près de trois millions trois cent mille chômeurs et leurs familles subissent la violence du chômage et du rejet de la société.

Il y a effectivement la violence exprimée par des actes d'agressivité, d'agression, actes inacceptables, mais il y a aussi la violence subie par l'impossibilité de trouver une place dans la société et par les conséquences que cela entraîne : ressources très limitées, difficultés de logement, dévalorisation de la personne, violence qui n'est pas non plus acceptable.

Les gouvernements successifs se sont bien sûr penchés sur cette situation et ont tous proposé les solutions dont nous connaissons les effets.

A raison d'une création de l'ordre de 250 000 emplois par an, c'est dans treize ans, soit en 2009, que le chômage serait résorbé. Une telle progression de l'emploi suppose sur les bases actuelles un taux de croissance de 7 %, nous n'y sommes pas, nous en sommes loin. Alors, ce ne sera pas dans treize ans, peut-être dans vingt ans, en 2016, peut-être…

L'UNSA et la FEN ont engagé la lutte contre la précarité de l'emploi, la lutte pour la réduction du temps de travail, aussi bien dans le public que dans le privé, afin que de nouveaux emplois puissent être créés, car aujourd'hui pour faire face à la situation, c'est bien le partage du travail qu'il faut envisager.

Partage du travail, cela peut s'exprimer en termes de réduction du temps de travail pour certains métiers, en termes de réduction de charge de travail pour d'autres-

Le partage du travail conduit aussi à s'interroger sur le financement des nouveaux emplois créés. Mais créer un emploi génère des économies d'aides sociales, améliore les finances des caisses maladie et des caisses retraites, puisqu'un emploi c'est un cotisant de plus, améliore la consommation, puisqu'un emploi, c'est un consommateur de plus, améliore les caisses de l'état, puisqu'un emploi, c'est un contribuable de plus, sans doute tout cela ne suffira-t-il pas, mais encore faudrait-il que l'on s'y penche de près.

La lutte engagée par l'UNSA et la FEN, la cohérence avec les principes de la laïcité qui incluent le respect d'autrui, concerne l'ensemble du système éducatif, d'une part les personnels enseignants et non enseignants, et d'autre part les élèves et leurs parents dont les situations nous importent, ne serait-ce que parce qu'elles sont déterminantes pour les conditions dans lesquelles s'effectuent la formation des jeunes.

Les adhérents du SI.EN vont pouvoir s'exprimer sur la situation sociale à l'occasion du Conseil national de mai 1996 et permettre ainsi au SI.EN d'adopter et de défendre une position en accord avec les valeurs laïques qui sont les nôtres.

Michel Le Bohec

Au Parc Astérix, pédagogie rime avec envie...

Faire revivre les métiers d'autrefois

Étudier le monde animal

Une manière vivante d'apprendre, tout en s'amusant

Plongez vos élèves dans l'Histoire de France, organisez une rencontre avec les artisans d'autrefois en remontant simplement la rue de Paris, faites-leur découvrir d'autres cultures au fil de la Via Antiqua, donnez-leur le goût de la lecture en côtoyant les grands héros de la littérature française et animez votre leçon de sciences naturelles en assistant au spectacle des dauphins…

C'est aussi cela, le Parc Astérix : un grand livre ouvert, vivant, attractif et inoubliable !

VOS TARIFS PRÉFÉRENTIELS

* ENTRÉE AU PARC : 75 F par enfant pour la journée.

* FORFAIT SÉJOURS : à partir de 205 F (entrée au Parc Astérix + nuit d'hôtel ** + petit déjeuner). Conditions préférentielles enseignants et accompagnateurs.

Un accueil et des outils pédagogiques spécialement conçus pour vous !

Le Parc Astérix vous propose : un accompagnement pédagogique à l'intérieur du Parc, un précieux dossier d'aide pédagogique "les Cahiers du Druide", qui vous sera remis gratuitement lors de votre réservation. Pour prolonger la visite, les élèves pourront se procurer les cahiers d'entraînements Nathan.

ACCORDEE RC 397 646 851

DEMANDE DE DOCUMENTATION

❑ Je souhaite recevoir une information sur les visites scolaires au Parc Astérix.

❑ Mlle ❑ Mme ❑ M. : .....

Classe : ..... Ecole : .....

Adresse : .....

Code postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ Ville : .....

..... Tél : .....

Merci de renvoyer ce coupon sous enveloppe affranchie à :

Parc Astérix - Service Réservation
BP 8 - 60128 Plailly

PARC Astérix

CP-FA

... toute franchise

1er janvier, l'État en avec une dérogation Ancien Régime.

ne date pas d'hier et gtemps le seul régime courrier officiel. En e a été créée pour le , et, à l'origine, trans- sivement du courrier ...

u'a été admise à cir- chise postale la cor- exclusivement rela- e de l'État, échangée onnaires, chefs d'un e administration de ue la correspondance ure adressée par ces es aux chefs de ser- lissements publics à ministratif dotés de financière.

it ensuite rémunérée général de l'État, de aire. Ce secteur par- courrier n'était pas ésentait, pour l'année emple, la coquette 3,6 milliards de

olissement autonome ic depuis le 1er jan- législation a voulu elations entre la Poste Poste se devait de se omme un véritable service, rémunéré au a décidé le gouver- le décret du 29 dé-) portant cahier des Poste.

vue budgétaire, il simple modification e rémunération de la

ent forfaitaire, natio- globalisant l'ensem- ois de l'Administra- à un système au réel

pense nouvelle dans les négociations avec le ministère du Budget afin d'être en mesure de procéder à l'affranchissement intégral de son courrier dès le 1er janvier 1996....

C'est précisément sur ce point que nous interrogions, en mai 1995, la Direction de l'Administration et des Personnels de notre ministère en soulignant l'insuffisance déjà bien réelle et connue de tous des frais de fonctionnement attribués aux corps d'inspection, courrier resté sans réponse à ce jour.

Il n'était donc pas étonnant que la suppression de la franchise postale provoque, ici ou là, quelques grincements de dents. Notre ministère, une fois de plus, apparaissant comme surpris, "le nez sur l'obstacle", cherche - et trouve parfois - des solutions les plus diverses au problème posé - ou plutôt, imposé. Et ces solutions, qu'il faut souhaiter transitoires - ne manquent souvent pas d'une originalité certaine....

C'est ce que le Bureau National a cherché à connaître en lançant, au mois de janvier, une enquête auprès des responsables académiques et départementaux sur les pratiques locales de substitution à la franchise postale.

Cette enquête, en cours d'exploitation, fera l'objet d'une analyse exhaustive des réponses apportées par les départements ainsi que des propositions envisagées.

Dans l'attente, cette situation reflète le recours quasi généralisé à ce cher "système D", à la française...., empreint tout à la fois d'un dévouement certain et spontané - il faut bien que la machine tourne ! - et d'un certain humour, du moins pour l'instant. Chacun public de l'Éducation Nationale et répartition entre les inspecteurs ; là, mise en oeuvre d'un système hebdomadaire de relevé de "sacoches" voire de "valises" - non diplomatiques- par les services académiques, quelquefois même par les voitures de fonction des IA DSDE...

Là, encore, on toque à la porte des mairies pour essayer d'obtenir quelques timbres,... certaines acceptent, d'autres non. Il paraît même que certaines "voudraient voir"...

Les difficultés sont multiples et chacun se sent un peu "IEN - courrier". Ce sentiment étant d'ailleurs largement partagé par les divers collaborateurs de l'IEN qui courent aussi la Poste.

Dans certains endroits, on a fait face ou tenté de le faire : équipements de bureaux en fax- minitel... pèse-lettres, machines à affranchir, planches de timbres contingentées, enveloppes pré-affranchies, etc.....

Cela entraîne une réduction considérable de la communication, conduit à des tris évidents et pas toujours inutiles, comme le dit ce collègue : "Nous avons allégé le travail administratif c'est tout bénéfice ! Nous pratiquons une philosophie toute "militaire"... L'urgent partira après-demain ; le non urgent attendra d'être inutile et passera à la corbeille".

A ce déficit de communication, vient s'ajouter l'accroissement, voire l'émergence, de tâches et de responsabilités nouvelles - comment garantir la circulation du courrier ? Comment ne pas se trouver en "flagrant délit" de gestion de fait ? etc. - qui se font au détriment des missions prioritaires. Autant de questions qui méritent

image suggérée par un autre collègue : "Il faudrait peut-être un colombier dans chaque inspection pour élever des pigeons voyageurs.

Mais, pour l'instant, les pigeons.., c'est nous !"...

L'analyse - sérieuse - des résultats de l'enquête conduira très certainement le Bureau National a prendre des décisions qui montreront que notre syndicat n'est pas davantage prêt à accepter une situation qui risque de conduire l'ensemble du système à une sorte de "chômage technique administratif" qu'il n'est prêt à accepter que les inspecteurs se trouvent détournés de leurs missions fondamentales.

Michel Marucelli

Cotisations fractionnées

Comme notre réglement intérieur le permet, 234 collégues n'ont, jusqu'à présent, acquitté qu'une fraction (la moitié le plus souvent) de leur cotisaton syndicale ; ce qui, chacun en conviendra, représente un important surcroît de travail de gestion.

De manière à éviter les rappels, toujours coûteux tant en timbres qu'en temps, je serais reconnaissant à tous les trésoriers locaux, départementaux ou académiques, et aux collégues qui n'ont acquitté qu'une partie de leur cotisation pour l'année en cours, de bien vouloir m'adresser le solde dû pour le 15 février prochain dernier délai (date impérativement fixée par notre Réglement intérieur).

Parlons mérite (suite...)

Nous publions ci-dessous quelques extraits du courrier reçu en réaction à l'article de Léon -Paul BOUVET paru dans le numéro 22 du bulletin.

- De Patrick AVET-ROCHEX, IEN ID du Gard :

«J'ai pris connaissance de ce dernier bulletin et lu avec une attention toute particulière l'article de notre collègue Léon-Paul BOUVET : "*Parlons mérite*".

On ne peut effectivement que se reconnaître en tel ou tel point évoqué, voire dans tous. Néanmoins, le portrait de l'inspecteur n'est pas tout à fait complet. Les quelques manques peuvent contribuer à expliquer pourquoi nos revendications sont menées si laborieusement.

Il s'agit, en effet, ici surtout, d'un "in*specteur côté jardin*", *le "côté cour*" ayant été, semble-t-il, singulièrement ignoré. Ce versant moins glorieux conduit nombre d'entre nous à hanter avec assiduité les couloirs et antichambres aussi bien des IA que des rectorats, voire du Ministère, espérant, à l'ombre de ces austères bâtiments, recevoir quelque subside supplémentaire, et, pourquoi pas, de avis d'excellence leur permettant de gravir avec une célérité plus grande, les marches qui conduisent à la hors-classe tant convoitée.

Dés qu'il s'agit de notre métier, nous oublions trop souvent que c'est précisément sur ces travers qui n'ont rien de très glorieux ni de très "déontologique" que s'appuie notre astucieuse administration pour nous faire accepter les vexations que nous endurons.

Ferait-on attendre aussi longtemps les enseignants ? On peut en douter.

Dans le Gard, nous n'avons, à ce jour, pas reçu l'indemnité forfaitaire de tournées du mois de Novembre. Il en va de même pour les indemnités du concours externe des professeurs d'école de Juin 95. Autant dire que celles du concours interne d'Octobre nous parviendront aux calendes...

Comme la plupart de nos collègues, nous ne percevons plus l'indemnité de charges administratives mensuellement. Le versement du 1er tiers provisionnel s'annonce pourtant, lui, bel et bien pour le mois prochain et les diverses charges qui sont les nôtres (nous avons choisi ce métier), nous les assumons tous les mois avec, en effet, toute la conscience professionnelle si justement mise en exergue par notre collègue.

Peuple de discours mais beaucoup moins d'action, nous acceptons au fond cet état de fait purement scandaleux car notre sens du devoir et de l'obéissance, doublé d'une grande crainte de déplaire en cour, nous muselle. L'administration le sait, qui n'hésite pas à prendre des mesures que nul salarié d'entreprise n'accepterait sans bloquer instantanément l'activité du pays.»...

- De Dominique BELLARD, IEN ID, retraité des Côtes d'Armor :

«Le débat sur le mérite, souhaité par notre collègue BOUVET, est pertinent, comme l'est l'essentiel de sa contribution. Une question centrale y est posée (parlons-nous le même langage ?) qui contient la réponse, elle-même illustrée dès le début du texte lorsque BOUVET y évoque "ceux qui animent" (entre guillemets) leur circonscription tout en la préservant des derniers gadgets ministériels».

Ici est mise en question notre loyauté de fonctionnaires de l'État.

D'où nous viendrait cette latitude de décrier les mesures qu'on nous demande de comprendre, d'analyser, d'expliquer et de faire mettre en oeuvre ? L'inspecteur est-il un filtre dont les mailles sont calculées à l'aune des humeurs syndicales ambiantes ? Ou à celle de l'amour qu'il s'emploie à inspirer chez ses ouailles ?

Une fois «préservée» des gadgets de la me de Grenelle, qui préservera la circonscription des gadgets de l'inspecteur ?

Notre crédibilité réside dans une loyauté qui reste le ciment d'un système que nous avons approuvé en entrant dans la carrière. Cette loyauté n'est pas forcément ce légalisme béat qui ferait de nous de braves et inattaquables bureaucrates. La loyauté d'un inspecteur consiste à fournir un effort de mise en perspective, de clarification, de reformulation et d'opérationnalisation de mesures prises d'ailleurs sur la base de notre travail d'évaluation.

Notre administration est sans doute celle qui agit dans la plus constante continuité philosophique, par delà les fluctuations politiques. Nous sommes toujours les agents de "la" réforme BERTHOIN, et notre erreur serait de céder à la démagogie qui dénonce l'inconfort de prétendues «réformes» à répétition pour mieux les faire passer à la trappe.

L'unité de l'école est une nécessité nationale, et les orientations ministérielles (lorsqu'elles ne sont pas désavouées sitôt publiées !) ouvrent des pistes où l'autonomie du terrain peut pleinement s'activer. Le point d'application de notre existence institutionnelle consiste à convaincre nos administrés qu'un espace de liberté est toujours défini par le réseau de contraintes qui l'entoure. Et la contrainte est la première condition de la créativité.

Bien entendu, ces réflexions laissent notre collègue BOUVET hors de cause. Elles ne sont d'ailleurs que les ultimes gesticulations d'un jeune retraité...»

- Et les réflexions, en guise de réponse, que ces courriers inspirent à Léon-Paul BOUVET :

«Si la réflexion critique engagée à propos de ce que certains appellent le mérite vise à bousculer quelques idées fixes de notre administration, elle n'en pose pas moins le problème des relations ambivalentes, voire ambiguës entre les inspecteurs, notamment dans le premier degré, et leur environnement.

Comme l'écrit notre collègue Patrick AVET-ROCHEX : «nombre d'entre nous hantent avec assiduité les couloirs et antichambres aussi bien des IA que des rectorats, voire du ministère, espérant à l'ombre de ces austères bâtiments, recevoir quelque subside supplémentaire, et, pourquoi pas, des avis d'excellence leur permettant de gravir avec une célérité plus grandes les marches qui conduisent à la hors-classe tant convoitée».

Il n'est pas, de mon point de vue, inadmissible que chacun d'entre nous gère directement et individuellement ses dossiers avec « son» IA, pour peu qu'un minimum de transparence préside aux actions engagées et aux financements déconcentrés. Toute relation de clientélisme tue, bien évidemment, le sens du service public et de l'intérêt général. Quant à l'au-delà de l'IA, mieux vaudrait effectivement le laisser en paix !

Mais, au fond, ce qui est en cause est bien notre merveilleuse capacité à dire et à ne pas faire, à exprimer notre mécontentement, sans engager les proches collègues à de simples actions que le syndicat ne peut soutenir : il faut collectivement presser les services, avec douceur et tendresse, mais il faut les presser de payer régulièrement ce qu'il nous doivent, puisqu' une gestion saine implique une gestion sereine ! Mais, pour ce faire, il faut prendre le risque de déplaire, tout en prouvant notre incontournable compétence, par les faits, plus que par les discours.

La notion même du mérite individuel des inspecteurs doit être remplacée par la notion du mérite des corps d'inspection par rapport aux objectifs généraux du système éducatif. Nos responsables hiérarchiques n'ont pas manqué de méditer la circulaire du 26 janvier 1995 que le Premier ministre envoyait à ses collègues et dans laquelle il écrivait : «l'État central doit aussi échapper à la dictature du court terme. Il doit fonder ses analyses sur une appréciation plus complète et plus précise des réalités. Il doit prolonger son action par l'évaluation systématique de ce qu'il entreprend.»

Décembre 1995 semble avoir donné raison à Alain Juppé.

s experts
es sourds

nctions, l'IEN - IO est echnique en matière n et d'orientation. Les hologiques de ce do- dent la tâche difficile nonde se pense com- sujet tout comme M. l'était pour la prose. d'un professionnel a

exemple : Il est légi- ver un trait de person- psychologues ont disposition des épreu- mettent de comparer e son expression par le d'un échantillon de mparables. Il est pos- e que tel ou tel indi- e une motivation avec ns de force pour telle ession.

ent, cette observation de façon pédagogique 'un dialogue avec un endait dire : "Puisque notivé pour faire cette 'accés demandera un ou tel type qu'il est 'entreprendre".

Hélas, comme dans le pavillon du maître des salines d'Arc et Senans, l'oeil qui veut tout régir n'a pas encore été fermé et il fixe toujours sur les pauvres élèves son désir de toute puissance. On a ainsi vu apparaître au cours de ces derniéres années le tri des élèves dans les formations professionnelles en fonction de l'expression d'une soi-disante motivation.

Inutile de dire qu'aussitôt toute sincérité dans l'expression a disparu. On n'observe plus les traits de personnalité mais on recueille des superlatifs conventionnels qui disent combien l'élève est supermotivé pour faire ceci ou cela.

Voilà comment, par souhait de tout contrôler, on détruit tout dialogue authentique. L'IEN - IO le signale, mais il ne parvient pas à se faire entendre même quand il formule des évidences. La parole d'un professionnel pèse peu face à la naïveté des psychologues amateurs.

Claude Pierret
Janvier 1996

Mutations :
Une publication tardive de notre bulletin, indépendante de notre volonté, une non-concertation du ministère sur les départs en retraite et la liste que nous avons publiée dans le bulletin n° 23 était très incomplète ! Veuillez nous en excuser !

(suite page 8)

Suite de la page 7
Dans les semaines qui viennent, les inspecteurs de l'Éducation Nationale vont bien voir si ces propos les concernent, ou non, et si notre ministre attend que nous agissions ou que nous négocions. C'est aussi à ce prix que,, sans être pour autant les Haut-parleurs de la politique ministérielle, nous pourrons nous engager résolument, comme le dit notre collègue Bellard, dans l'analyse, l'exploitation et, au bout du compte, dans la compréhension des nouveaux programmes pour l'école.

Pour cela, il nous est désormais nécessaire de dépasser l'identification narcissique du pouvoir en répondant à la question : PLAIRE OU NE PAS PLAIRE ?»

Conseil Supérieur de
ducation

oi sur la réforme ement de l'ap- e

loi est présenté au vrier alors qu'il a été semblée Nationale le

essentiels :
des exonérations

nier du projet de loi droit ouvert aux en- déduire, de la taxe age due, une partie

effectués par les entreprises au FNIC. Le FNIC, qui compense une partie des salaires versés aux apprentis (temps de formation au CFA) des petites entreprises, est alimenté par une contribution des employeurs égale à 9 % de la taxe d'apprentissage. En 1994 le montant global de ce fonds représentait 640 MF.

La suppression des exonérations sur les salaires et des versements au FNIC doit permettre de dégager de nouvelles ressources pour les CFA.

des sommes collectées au titre de cette taxe.

Afin que cette augmentation profite uniquement à l'apprentissage, le gouvernement propose de doubler le quota apprentissage. Dans la réglementation actuellement en vigueur, le quota réservé aux CFA représente 20 % de la taxe d'apprentissage (soit 0,1 % de la masse salariale).

Le projet de loi prévoit que le quota apprentissage sera porté par voie réglementaire à 40 % de la

prenti, au crédit d'impôt pour l'apprentissage (5 000 à 7 000 F par apprenti) et à l'aide versée par le FNIC. Le montant de cette prime serait de 26 000 F : 6 000 F au moment de l'embauche et 10 000 F pour chacune des deux années de formation.

D'après article de FEN-HEBDO du 2-2-96

Évaluation des mathématiques : retour sur les textes

Financement de l'apprentissage

Les mesures contenues dans le projet de loi	L'analyse et les propositions de la FEN
Article 1 - Suppression pour les employeurs d'une partie des exonérations imputées sur la taxe d'apprentissage (déduction de 11 % du SMIC par apprenti) à partir du 1.1.96 (abrogation de l'article L 118-1 du Code du Travail).	*Cette disposition doit mettre fin au système actuel : plus il y a d'apprentis, moins il y a de TA versée par les employeurs. Mais le gouvernement réserve au seul apprentissage les nouvelles rentrées de TA par doublement du "quota" apprentissage.*
- Les concours apportés par les employeurs aux « sections d'apprentissage » ouvrent droit à exonération sur la TA au même titre que ceux versés aux CFA. (ajout à l'article L. 118-2 du CT.)	*Les employeurs pourront verser une partie de la TA aux sections d'apprentissage ouvertes notamment dans les lycées professionnels.*
- Obligation pour l'entreprise de verser une fraction de la TA au CFA de la section d'apprentissage qui accueille son ou ses apprenti(s) (ajout à l'article L. 118-2 du CT).	*Disposition qui a pour objectif de lier l'employeur au CFA formateur.*
- Les versements de TA aux CFA et aux sections d'apprentissage seront plafonnés, à compter du 1-1-97, en fonction : - du nombre d'apprentis ; - d'un barème fixant par décret le coût de formation par niveau ou par type (nouvel article L-1 182.2 du CT). L'excédent de TA perçu par le CFA est reversé au Trésor Public.	*Cette disposition devrait mettre plus d'équité entre CFA et entre régions. Aujourd'hui la part de TA dans le financement. accordé aux régions varie de 13 % à41 % et le montant moyen de TA par apprenti fluctue de 600 F à 120 000 F.* *La FEN propose que les excédents de TA soient reversés à un fonds national de péréquation rattaché au Comité National de Coordination et gérés de façon tripartite : État-Régions-Partenaires Sociaux. Nous ferons une proposition.*
Les dispositions relatives aux fractions régionales de la TA sont abrogées au 1-1-96 (modif de l'article L. 118-3 du CT).	*Un nouveau dispositif sera fixé par décret.* *Vigilance donc sur les nouvelles modalités à venir.*
Article 2 A compter du 1-1-96, une aide forfaitaire de l'État est versée aux employeurs d'apprentis pour le soutien à l'embauche et à l'effort de formation (nouvel article L-118-7 du CT). Le montant, les conditions et les modalités d'attribution de l'aide seront précisés par décret.	*La "prime unique" aux employeurs entraîne la suppression des aides diverses actuelles.* *Si cette simplification est souhaitable, la FEN propose que la prime (26 000 F prévus) soit modulée en fonction de 2 critères :* *- qualité de l'accueil et de la formation dans l'entreprise particulièrement pour les niveaux V ,* *- l'effort d'insertion dans l'entreprise ou dans la branche professionnelle.* *La FEN proposera un amendement dans ce sens.*
Article 3 Les organismes collecteurs de la TA seront soumis au contrôle financier de l'État dans les mêmes conditions que les collecteurs des fonds de la formation professionnelle (OPCA). Le contrôle sera exercé par l'inspection de la formation professionnelle (nouvel article L. 119- 1-1 du CT)	*Cette proposition devrait mettre fin à l'opacité actuelle de la collecte et de l'attribution de la TA. Mais le gouvernement affrontera-t-il les consulaires qui maîtrisent aujourd'hui les circuits de la TA ?* *Conformément aux dispositions de leur accord interprofessionnel. du 5-7-.94, les partenaires sociaux déposeraient sûrement un amendement pour ouvrir la collecte de la TA AU OPCA.*
Article 4 Prévoit des sanctions pénales en cas d'utilisation frauduleuse des sommes perçues par les organismes collecteurs (nouvelle rédaction de l'article .L.151.1 du CT).	*C'est un minimum.*
Article 5 Supprime le crédit d'impôt pour l'apprentissage, à partir de l'année 1995 (modification de l'article 244 quater C du Code Général des impôts).	*C'est la conséquence de la prime unique.* *Le crédit d'impôt pour les formations professionnelles perdure.*
Article 6 Supprime les versements des entreprises au Fonds National Interconsulaire de Compensation (FNIC), soit 9 % de la TA (modification de la loi du 10.7.79). A titre transitoire pour 1996, le fonds du FNIC sera reversé aux régions pour être affecté au financement des CFA.	*Les consulaires qui gèrent le FNIC vont freiner des 4 fers et tenter d'obtenir la gestion des excédents de TA (Article 1). Vigilance donc, d'autant plus que le gouvernement prépare un décret pour augmenter le "quota apprentissage" à 40 % de la TA (FNIC inclus). Aujourd'hui le quota est de 20 % et le FNIC de 9%.*

raitements et indemnités

Traitements et indemnités au 1er novembre 1995

I : ce tableau ne tient pas compte de la «cotisation chômage des fonctionnaires», intitulée sur les bulletins de paye «Contribution on taux de 1 % s'applique en effet à la rémunération totale, avant déduction de la C.S.G. qui dépend de la situation de chacun. Il faut voir calculé son traitement à l'aide du tableau ci-dessous, retrancher cette cotisation chômage.

Traitement brut	Retenues							Ind. de résidence		Supplément familial		
	Retraite 7,85%	S.S. 6,05%	M.G.E.N. 2,5 % Zone 1	Zone 2	Zone 3	C.S.G. 2,4 %* Zone 1	Zone 2	Zone 1 3%	Zone 2 1%	1 enfant : 15 F 2 enfan	3 enfants	par enfant en plus
normale												
9 807,55	769,89	593,36	252,54	247,64	245,19	230,32	225,85	294,23	98,08	427,10	1 052,27	744,20
10 640,52	835,28	643,75	273,99	268,67	266,01	249,88	245,03	319,22	106,41	427,10	1 052,27	744,20
11 715,32	919,65	708,78	301,67	295,81	292,88	275,12	269,78	351,46	117,15	427,10	1 052,27	744,20
13 139,43	1 031,45	794,94	338,34	331,77	328,49	308,57	302,57	394,18	131,39	464,18	1 151,15	818,37
14 697,89	1 153,78	889,22	378,47	371,12	367,45	345,17	338,46	440,94	146,98	510,94	1 275,83	901,87
16 551,92	1 299,33	1 001,39	426,21	417,94	413,80	388,71	381,16	496,56	165,52	566,56	1 424,15	1 013,12
17 599,85	1 381,59	1 064,79	453,20	444,40	440,00	413,31	405,29	528,00	176,00	598,00	1 507,99	1 075,99
19 023,96	1 493,38	1 150,95	489,87	480,35	475,60	446,76	438,08	570,72	190,24	640,72	1 621,92	1 161,44
19 641,97	1 541,89	1 188,34	505,78	495,96	491,05	461,27	452,32	589,26	196,42	647,17	1 639,11	1 174,34
N Hors classe												
18 164,12	1 425,88	1 098,93	467,73	458,64	454,10	426,57	418,28	544,92	181,64	647,17	1 639,11	1 174,34
19 641,97	1 541,89	1 188,34	505,78	495,96	491,05	461,27	452,32	589,26	196,42	647,17	1 639,11	1 174,34
20 958,60	1 645,25	1 268,00	539,68	529,20	523,97	492,19	482,63	628,76	209,59	647,17	1 639,11	1 174,34
21 979,66	1 725,40	1 329,77	565,98	554,99	549,49	516,17	506,15	659,39	219,80	647,17	1 639,11	1 174,34
23 922,12	1 877,89	1 447,29	615,99	604,03	598,05	561,79	550,88	717,66	239,22	647,17	1 639,11	1 174,34
24 875,79	1 952,75	1 504,99	640,55	628,11	621,89	584,18	572,84	746,27	248,76	647,17	1 639,11	1 174,34
26 156,30	2 053,27	1 582,46	673,52	660,45	653,91	614,25	602,33	784,69	261,56	647,17	1 639,11	1 174,34

est également perçue sur toutes les indemnités

s soumises à l'impôt : (01-11-95)

our charges administratives (D 72-827 du 6-9-72 modifié et D 79-776 du 10-09-79 modifié) :

T et IO : : 32 475,00 / an ; IEN 1D : 13742,00 F/ an

A :38 975,00 F / an soit , DAET, DAFCO, CSAIO : 43 300,00 F / an

le circonscription (D 54-543 du 26-5-54 modifié) :

D : 6 872,50F / an

exonérées d'impôt (D 66-619 du 10-8-66 modifié) : (01-01-94)

s de nt	Mission Paris	Province	Indemnités kilométriques Catégories en CV	Moins de 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
	82,00	82,00	5 CV et moins	1,23	1,44	0,79
	264,00	210,00	6 et 7 CV	1,48	1,78	1,04
e	428,00	374,00	de 8 CV et plus	1,66	1,99	1,17

nité forfaitaite de déplacement ou indemnité dite des 110 journées (taux 192 F) (D 54-135 du 6-2-54 modifié) :

/an soit 1 760 F / mois.

nité de stage (D 66-619 du 10-8-66 modifié) : 55,05 F.

nités de bureau (D 63-901 du 28-8-63 modifié) (01-01-94) : 1 503,00 F + 255,00 F par bimestre sauf sept-oct 384,00 F